

## Le Portage salarial choisit Opcalia



### PARTENAIRES

Publié le : 30.01.2018 - Modifié le : 28.02.2018

**La jeune branche du Portage salarial vient de rejoindre Opcalia. Ce sont désormais 31 branches qui lui font confiance ! Les partenaires sociaux du portage salarial accordent une importance particulière à la formation des salariés portés. Ils l'ont prouvé en fixant dans leur convention collective du 16 mars 2017 une contribution conventionnelle égale à 1,6%, quelle que soit la taille de l'entreprise.**

## Un contexte pourtant délicat

Alors que l'on travaille plutôt à réduire le nombre de branches professionnelles qu'à en créer de nouvelles dans notre pays, un secteur émergent, celui du portage salarial s'est structuré en branche professionnelle.

**L'acte fondateur est la convention collective nationale (CCN) signée par la majorité des organisations syndicales, le 16 mars 2017, par le PEPS**, l'organisation patronale représentative de ce secteur et tous les syndicats (CFE-CGC, CFDT, CFTC, Force ouvrière, CGT).

**La CCN est l'aboutissement d'un processus** qui a débuté avec l'ordonnance gouvernementale d'avril 2015 et sa ratification dans la loi Travail (2016) **donnant une base légale à cette nouvelle forme d'emploi** qui répond aux besoins d'une nouvelle organisation du travail en France.

**Le portage salarial se situe à mi chemin entre l'entrepreneuriat et le salariat.** Il permet de développer une activité professionnelle indépendante, tout en conservant la couverture sociale d'un salarié classique.

## Une contribution formation de 1,6%

**Le développement des compétences des salariés portés est une des priorités des partenaires sociaux de ce secteur.** Pour preuve, « ils ont créé une contribution conventionnelle bien plus élevée que la contribution légale, soit 1,6 % de la masse salariale des entreprises, qu'elles emploient plus ou moins de 11 salariés », **indique Clément Levasseur**, Responsable du pôle branches territorialisées au sein d'Opcalia.

**Les salariés portés développent des activités dans des secteurs divers:** consultants, ingénieurs, formateurs, journalistes... Pour tenir compte de cette diversité, « la branche souhaite être à l'écoute des salariés portés pour répondre à leurs besoins spécifique en termes de formation », **poursuit Clément Levasseur.** D'autant plus que les salariés sont aussi les clients des entreprises de portage.

## Un projet d'étude pour évaluer les besoins de formation



**« En choisissant Opcalia, les partenaires sociaux ont décidé de faire appel à l'OPCA qui a montré le plus de volonté pour accompagner « une nouvelle forme d'emploi qui se développe considérablement et qui par ailleurs est une activité très utile aux transitions professionnelles.**

***Nous attendons beaucoup du travail en commun pour faire de notre branche professionnelle un laboratoire de l'innovation sociale »  
Patrick Levy Waitz, Président de l'OPPS.***

**Une des premières pistes de travail** identifiées par le PEPS, Opcalia et l'Observatoire paritaire du portage salarial (OPPS) **est de lancer une étude auprès des entreprises de portage afin d'évaluer les besoins en formation et qualification des salariés portés.** « *Le but est également d'identifier les freins à la formation pour ces salariés qui, entre deux missions ou projet réalisés, sont plutôt préoccupés par la recherche de nouveaux clients que par leur formation... Le digital semble être la meilleure solution pour former ces salariés atypiques* », **observe Clément Levasseur.** Opcalia apportera tout son savoir-faire pour accompagner au mieux les entreprises de la branche du portage salarial et leurs « salariés/clients ». C'est un vaste chantier qui ne fait que commencer...

**Qu'est-ce que le portage salarial ?**

**Le portage salarial est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié porté ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.**

**OPCALIA**  
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

[www.opcalia.com](http://www.opcalia.com)